

## ATTESTATION DE VIREMENT BANCAIRE IRREVOCABLE

Nous soussignés, **ECOBANK Congo**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de dix milliards (10.000.000.000) de F CFA, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2007-B14-00005, dont le siège social est sis au *croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUE et Amilcar CABRAL - Quartier de la Plaine, Centre-Ville*, représentée par Monsieur **Olivier Brou KOUAME** en sa qualité de Directeur Général,

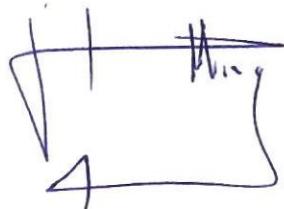
Attestons par la présente que Monsieur **MPASSI Aubin Patrick**, titulaire dans nos livres du compte courant n° **30014 00002 37220006637 18**, a ordonné un virement bancaire irrévocabile d'un montant **cinq millions FCFA (5 000 000) soit 7 622,45 euros** qui serviront effectuer un virement unique sur son compte qui sera ouvert en France.

La révocation de cet ordre n'est recevable qu'à la seule condition de production du passeport **n°0A0718811** attestant le refus de visa d'entrée en **FRANCE** pour **MPASSI Tony Schadrac** et entraînera de plein droit le déblocage du dépôt de garantie au profit du Client.

En contrepartie, nous certifions que Monsieur **MPASSI Aubin Patrick** a constitué une couverture financière préalable, suffisante et disponible sous forme de gage d'espèce de **FCFA TTC 5 176 064 soit 7 890,85 euros** aux fins de permettre la bonne exécution dudit transfert.

En foi de quoi, cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pointe-Noire, le 13 juin 2025



**Benoit KINIAMBI MINGOUOLO**  
Chef d'Agence Lumumba



**Otis MOUSSAKI**  
Directeur Général Adjoint